



Séance du mercredi 27 février 2019

Date de la convocation : le 22/02/2019

Nombre de Conseillers : En exercice : 16 - Présents : 14 - Votants : 16

L'an deux mille dix-neuf le 27 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2019 a été expédié par courriel à toutes les Conseillères et tous les Conseillers Municipaux.

Présents : Mr DAUGAN. Mmes RAMARD. BOUCHET. BARDOT. BAUER-ALIX. DAUGAN. MOMEUX. PEIGNE.
Ms GALLEE. COLLET. BAZY. CRETAAZ. GALLAIS. LUCAS.

Absents excusés : Mme ROBERT donne pouvoir à Mr DAUGAN
Mme GESFEROIS donne pouvoir à Mme RAMARD
Mme BARDOT donne pouvoir à Mme BOUCHET à partir de la délibération N°10-02-2019

Christine BOUCHET a été élue secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 01-02-2019 : Vote du Compte de Gestion 2018 du Budget Général

Monsieur Le Maire présente le Compte de Gestion 2018, dressé par Mme Anne COLLIOU, Trésorier Principal.

	Résultat Exercice 2018	Reports n-1	Bilan 2018
Fonctionnement	446 879,37 €	369 983,14 €	816 862,51 €
Investissement	- 354 902,83 €	413 136,75€	58 233,92 €
Résultats	91 976,54€		875 096,43 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du Budget Général de la commune.

Délibération n° 02-02-2019 : Vote du Compte de Gestion 2018 du Budget Lotissement Les Aulnes

Monsieur Le Maire présente le Compte de Gestion 2018, dressé par Mme Anne COLLIOU, Trésorier Principal.

Les Aulnes	Résultat Exercice 2018	Reports n-1	Bilan 2018
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du Budget Lotissement Les Aulnes.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 27 février 2019

Délibération n° 03-02-2019 : Vote du Compte de Gestion 2018 du Budget Pôle Commercial

Monsieur Le Maire présente le Compte de Gestion 2018, dressé par Mme Anne COLLIOU, Trésorier Principal.

Pôle Commercial	Résultat Exercice 2018	Reports n-1	Bilan 2018
Fonctionnement	44 493,64	64 476,54	108 970,18
Investissement	-29343,60	-49890,53	-79 234,13
Résultats	15 150,04		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du Budget Pôle Commercial.

Délibération n° 04-02-2019 : Vote du Compte de Gestion 2018 du Budget Parc d'Activités

Monsieur Le Maire présente le Compte de Gestion 2018, dressé par Mme Anne COLLIOU, Trésorier Principal.

Les Aulnes	Résultat Exercice 2018	Reports n-1	Bilan 2018
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du Budget Parc d'Activités.

Délibération n° 05-02-2019 : Vote du Compte Administratif 2018 du Budget Général

Le Compte Administratif 2018 du Budget Général est présenté.

	Résultat Exercice 2018	Reports n-1	Bilan 2018
Fonctionnement	446 879,37 €	369 983,14 €	816 862,51 €
Investissement	- 354 902,83 €	413 136,75€	58 233,92 €
Résultats	91 976,54€		875 096,43 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2018 du Budget Général de la commune.

Délibération n° 06-02-2019 : Vote du Compte Administratif 2018 du Budget Lotissement Les Aulnes

Le Compte Administratif 2018 du Budget Lotissement Les Aulnes est présenté.

Les Aulnes	Résultat Exercice 2018	Reports n-1	Bilan 2018
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats			

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 27 février 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2018 du Budget Lotissement Les Aulnes.

Délibération n° 07-02-2019 : Vote du Compte Administratif 2018 du Budget Pôle Commercial

Le Compte Administratif 2018 du Budget Pôle Commercial est présenté.

Pôle Commercial	Résultat Exercice 2018	Reports n-1	Bilan 2018
Fonctionnement	44 493,64	64 476,54	108 970,18
Investissement	-29343,60	-49890,53	-79 234,13
Résultats	15 150,04		29 736,05

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2018 du Budget Pôle Commercial.

Délibération n° 08-02-2019 : Vote du Compte Administratif 2018 du Budget Parc d'Activités

Le Compte Administratif 2018 du Budget Parc d'Activités est présenté.

Parc d'Activités	Résultat Exercice 2018	Reports n-1	Bilan 2018
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultats	0 €		0 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2018 du Budget Parc d'Activités.

Délibération n° 09-02-2019 : Résidence «seniors » Cheminement Piétons et stationnement

Dans le cadre de l'aménagement de la zone AU, Dinan Habitat a passé un marché en date du 16/01/2019 pour sélectionner le maître d'œuvre. Le cabinet Gwenola Gicquel basé à Rennes a été retenu.

Dinan habitat a présenté une esquisse afin de figer le positionnement du cheminement piétonnier et des stationnements sur la partie de la zone réservée à la construction des 11 logements sociaux (T2/T3).

La commune doit réfléchir sur ces propositions afin de formaliser les éléments tels que les cheminements, les stationnements, les voies d'accès. Le dossier de faisabilité de l'ADAC permettra de lancer une consultation pour retenir le maître d'œuvre chargé de réaliser une étude pour mettre en phase opérationnel, le projet d'aménagement défini.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, à l'unanimité :

- **CONFIRME** la nécessité de lancer la consultation pour maîtrise d'œuvre d'une équipe pluridisciplinaire comprenant les compétences suivantes : architecte, géomètre, ingénieur VRD, paysagiste.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 27 février 2019

- **RETIENT** comme base de la consultation, le projet d'aménagement réalisé par le cabinet ALLAIN définissant l'emplacement de la superficie réservée à l'indivision BOUGAULT et l'emplacement réservé pour la construction de logements sociaux par Dinan Habitat.
- **PREVOIT** deux tranches travaux (plan joint en annexe), la première tranche de travaux sera réalisée en voirie provisoire. La voirie définitive de la tranche 1 et l'ensemble de la tranche 2 ne serait pas comprise dans le marché de maîtrise d'œuvre
- **DEFINIT** le positionnement du cheminement piéton et des zones de stationnement proposés dans l'esquisse présentée par le cabinet Gwenola Gicquel à Dinan Habitat.
- **DONNE** l'autorisation à Mr le Maire de signer tout document en lien avec cette affaire

Délibération n° 10-02-2019 : Convention Voirie – Programme 2019

Programme voirie 2019 – Convention de maîtrise d'ouvrage unique

VU l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 portant modification de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, qui précise en son article 1 :
« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme ».

Considérant que sur le territoire de Dinan Agglomération une partie de la voirie déclarée d'intérêt communautaire doit faire l'objet de travaux,

Considérant que les communes composant l'agglomération doivent également entretenir leur voirie communale,

Considérant que la commune de Pleurtuit possède une voirie partagée avec la commune de Pleslin-Trigavou, et que cette voirie dans son entièreté est inscrite au programme de réhabilitation de voirie 2019,

Aussi, afin de faciliter et de rationaliser la réalisation de ces travaux, sur un territoire commun, il est souhaitable de procéder à la désignation d'un maître d'ouvrage unique le temps de l'opération.

Pour la réalisation de cette opération, neuf maîtres d'ouvrage sont intéressés :

- Dinan Agglomération,
- La Commune de Plélan-le-Petit,
- La Commune de Saint-Méloir-des-Bois
- La Commune de La Vicomté sur Rance
- La Commune de Saint-Carné
- La Commune de Aucaleuc
- La Commune de Plouasne
- La Commune de Saint-André-des-Eaux
- La Commune de Pleurtuit

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Que Dinan Agglomération, qui dispose des compétences et des moyens nécessaires pour mener à bien les travaux d'entretien précités, assure la maîtrise d'ouvrage unique durant le temps nécessaire à leur réalisation.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 27 février 2019

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique liant Dinan Agglomération et les communes de Plélan-le-Petit, Saint-Méloir-des-Bois, La Vicomté sur Rance, Saint-Carné, Aucaleuc, Plouasne, Saint-André-des-Eaux, et Pleurtuit.

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage unique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

Bertrand GALLÉE , Adjoint à la Voirie, précise que les travaux pour l'année 2019 concerneront : Les Eves et Le Coudray (secteur Neal). Le coût de l'opération prévisionnel est de 43.596 € HT soit 52.315,20 € TTC.

Aménagement du Bourg – Rue Letellier et Croix Frotin– Sélection du prestataire pour le diagnostic des réseaux d'eaux pluviales

Monsieur le Maire propose de remettre cette affaire. Afin de répondre précisément au cahier des charges, il est demandé aux prestataires des informations complémentaires.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux

- Rue Duguesclin
Les travaux ont débuté, le passage des véhicules pour accès aux commerces et habitations est possible.
- Rue de la Croix Blanche/Boulevard de la Gare
Les travaux sont stoppés temporairement pour intervention des services mandatés par Dinan Agglomération pour le contrôle de l'assainissement
- Réhabilitation Immeuble Letellier. L'architecte ALT127 s'attache à mobiliser les entreprises pour ne pas prendre du retard.

Demande d'abri-bus au Val : le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable.

Appel à candidatures villes-centres et bourgs ruraux de Bretagne : le dossier a été déposé à la Région.

Prochaine réunion du conseil municipal, mercredi 27 mars 2019.

La séance est levée à 22h00